L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

En An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

923 - CHARTRES - 923

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN

Benis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters

No 71 361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis ensuiteur, bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 15 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la seconde Cour Division E, daté le 20 octobre 1903, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:—

Quatre certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville au-delà de la ligne de la réserve navale, désignés sur un certificat d'arpentage par C. Unsas Lerin, député voyer de ville, comme lots A, B et Nos 52 et 53 et mesurant comme suit: Le lot A étant d'une forme triangulaire 29 pieds le long de la ligne de la propriété de la succession de M. Trépagnier sur une profondeur sur une ligne oblique contiguë à la réserve navale de 90 pieds 8 pouces 6 lignes et 85 pieds sur la ligne du lot B, la ligne de côté se joignant dans le fond. Le lot B mesurant 13 pieds 8 pouces de face à la manche deux 48 pieds de largeur dans le fond, contigu à la propriété de la succession de M. Trépagnier, sur une profondeur de 170 pieds sur la ligne du lot No 52, et de 85 pieds sur la ligne du lot A et 90 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne de la réserve navale, et les lots 52 et 53 ont chacun 48 pieds de face à la manche deux sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant la même date que l'adjudication stipulant 7 pour cent d'intérêt payable de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue les taxes d'Etat de 1903 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 nov—14 15 22 29—déc 6 13 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Simple à un Etage, avec Mansardes, 914 N. Roman.

Entre les Rues St Philippe et Dumaine.

Joseph Fortier et als vs Ferdinand Fortier et als.

No 71 006—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, ensuiteur, bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 1er décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1903, et signé le 26 octobre 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Roman, Dumaine, St Philippe et Derbigny, désigné comme lot No 14 sur un plan fait par A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé pardevant Ant. Abat, notaire en cette ville, lequel lot mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 1 ligne, élargissant 6 pieds 7 pouces, à une profondeur de 87 pieds 7 pouces 1 ligne, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à un étage avec mansarde et une bâtisse dans le fond, à deux étages contenant dans les deux bâtisses 8 chambres cabinet, deux citernes, etc., et désigné par le No 914 rue Roman. Un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée et le police transférée. L'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey Jr., notaire aux frais de l'acquéreur, lequel doit assumer les taxes de 1903, en plus et au-dessus de son enchère, et devant déposer avec l'ensuiteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

John F. C. Waldo, avocat.

31 oct—31—nov 1 8 15 22 29—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons cottages simples dans le Quatrième District

No 2010 rue Sixième, entre les rues Rampart et Saratoga et 2011 rue Première, entre les rues Rampart et Saratoga.

Peter Windstein vs George Smith et als

No 71,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis ensuiteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 octobre 1903, et signé le 16 octobre 1903, par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Roman, Dumaine, St Philippe et Derbigny, désigné comme lot No 14 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé pardevant Ant. Abat, notaire en cette ville, lequel lot mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 1 ligne, élargissant 6 pieds 7 pouces, à une profondeur de 87 pieds 7 pouces 1 ligne, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à un étage avec mansarde et une bâtisse dans le fond, à deux étages contenant dans les deux bâtisses 8 chambres cabinet, deux citernes, etc., et désigné par le No 914 rue Roman. Un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée et la police transférée. L'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey Jr., notaire aux frais de l'acquéreur, lequel doit assumer les taxes de 1903, en plus et au-dessus de son enchère, et devant déposer avec l'ensuiteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

John F. C. Waldo, avocat.

31 oct—31—nov 1 8 15 22 29—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Simple à un Etage, avec Mansardes, 914 N. Roman.

Entre les Rues St Philippe et Dumaine.

Succession de Thos Ryan

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70 953—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les délais qui suivent la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir pour l'homologation du compte provisoire présenté par Mlle Margaret Looby, exécutrice testamentaire de cette succession, ne devant pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONSELL, Greffier—Fenner Henderson & Fenner, avocats.

11 nov—1 8 15 20

VENTES A L'ENCAN.

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une étendue de Terre de Valeur au dessous d'Alger.

Succession de Louis E. Sturm.

No 68,923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—JEUDI, le 19 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté et signé le 12 novembre 1903, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai de vente à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:—

Une certaine étendue ou portion de terre désignée comme partie des lots Nos Dix et Onze propriété de plantation située dans le cinquième district de cette ville étant la première portion de l'étendue originale acquise par George F. Sturm de L. J. Dumba et femme, le 29 avril 1856, titre enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 71, folio 102, ayant une largeur d'un arpent et demi, commençant à peu près 2575 pieds de la marque la plus basse du fleuve Mississippi sur 2,500 pieds du centre de la Levée le long des lignes supérieures et inférieures des propriétés de Pace et de Leonhardt, de là s'étendant en profondeur entre les lignes vers le fond à peu près de 5023 pieds des terres de Wm H. Seymour, ou ses représentants, comme il est démontré d'après le plan de Denis Waddill, voyer et ingénieur civil, daté le 15 mars 1902, enregistré dans les procédures No 13 065 Cour de Circuit des E. U. pour le District Est de la Louisiane, aussi d'après le plan dudit District approuvé par Wm H. Seymour, président du Jury de police Paroisse d'Orléans, ligne droite et Charles Unsas Lewis I. C. et voyer, le 1er février et le 1er mai 1870, déposé en l'étude de Wm. H. Seymour, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, là dessus y appartenant ou en dépendant.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant faire en dépôt 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, 612 rue Iberville, au frais de l'acquéreur.

Wm H. Seymour, Felix J. Dreyfous, avocats.

15 oct—15 18 25 —nov 1 15 18 à date

Geo. G. Friedrichs.

ANNONCE JUDICIAIRE

EN vertu d'un ordre à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans le procès No 337 successions de H. M. et L. M. Hymans je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le 17me jour de novembre 1903, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir. La moitié indivis du S. W. 1/4 du N. W. 1/4 de la section 13, comté S. N. R. 5 E. contenant 20 [illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux.

GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur.

15 oct—18 25—nov 1 8 15 17

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION,

Spéculateurs et Placeurs.

MAISON SIMPLE

A DEUX ETAGES.

No 2433 rue Laurel.

Encoignure de la rue Deuxième.

Un Bon Placement de Commerce.

En la Succession de Magdalena Staub (Née Bauer).

No 39 929 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 24 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé en Cour ouverte le 20 octobre 1903, pour le compte des mineurs Henry et Wilfred Staub

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, formant l'encoignure nord ouest des rues Deuxième et Laurel, dans l'Ilet borné par les rues Deuxième, Laure, Première et Constance, désigné par la lettre A sur un devis de E. Pilié, voyer, annexé à un acte de partage passé pardevant feu James Fabey, notaire le 4 août 1885, et mesurant d'après ledit devis, en mesure américaine, quarante pieds de face à la rue Laurel sur soixante pieds de profondeur et façade à la rue Deuxième, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en une maison simple à deux étages contenant magasin 3 chambres écurie et maison dans le fond rez-de-chaussée et 6 chambres au premier étage ce magasin a été pendant bien des années et est maintenant une encoignure commerciale ayant du succès et est occupé à un bon locataire à un bon loyer en conséquence d'un bon placement pour l'acquéreur

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, payables en un et deux ans en paiements égaux partiels, portant 8 pour cent d'intérêt par an. Acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, les billets souscrits au vendeur, s'il y en a, devant être marqués sur leur face "Propriété des mineurs Staub". L'acquéreur devant assumer et payer pour toutes les taxes pour 1903 de ville et d'Etat, en plus et au dessus de son enchère. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant John Baesch, Jr. Esq. notaire

24 oct—24 25—nov 1 8 15 22 24

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 1er décembre 1903 à midi. La Résidence à deux étages, 1423 rue Rousseau entre les rues Ste Marie et St André.

Succession de William Woodlodge

No 59,532—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Peridido, près de la rue Carondelet MARDI, le 1er décembre 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre sous date et signé le 26 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. Fred D. King juge de la Division B maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vente à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Rousseau, St André, Ste Marie et St Thomas, autrefois rue Fulton. Ledit lot étant désigné par le No 3 sur un plan par C. T. Pimpel, député voyer de ville, le 15 avril 1833 et annexé pour référence à un acte passé pardevant W. Christy, le 11 février 1834 lequel dit lot mesurant 31 pieds de face à la rue Rousseau 28 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de largeur dans le fond sur 181 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du côté le divisant du lot No 2 et 176 pieds 8 pouces sur la ligne du côté divisant du lot No 4 le tout en mesure américaine. Les améliorations sont connues comme le No 1923 rue Rousseau et comprennent une résidence simple en bois à deux étages couverte en ardoises et retirée de la rue, contenant quelques 6 chambres hangar etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix de la vente. L'acte de vente pardevant E. A. Carrère, notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication pour l'acte de vente. M. D. Dimitry, avocat.

E. A. CARRERE, Encanteur.

1 nov—1 8 15 22 29 30—déc 1

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

Splendides occasions d'acquérir une Fabrique de Brosses, installée

The Parkersburg Mill Co., of Parkersburg, W. Va. et als vs C. F. Laitner Manf'g Co. Ltd.

Cour Civile de District—Division E—No 71 370.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—LUNDI le 16 novembre 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux No 808 rue Tchoupitoulas, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 30 octobre 1903 par l'Hon. juge John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:—

Tous les outils, machines, machine à gaz, le stock en main, meubles de bureau, coffre fort, etc., dans ledit lieu; toute la propriété ci-dessus devant être offerte en bloc, et en lots et le prix moyen le plus élevé accepté.—Conditions comptant—Henry L. Bergey, receveur—Edgar M. Cahn, avocat.

4 nov—4 8 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Excellente pour Placement dans le Quatrième District

Emplacement splendide pour commerce et demeure No 3009 rue Tchoupitoulas, entre les rues Septième et Huitième.

Cottage simple 414 et 416 rue Huitième et cottage double Nos 418 et 420 rue Huitième, entre les rues Tchoupitoulas et St Thomas.

Cottage simple en briques No 2618 rue Tchoupitoulas et le cottage double en briques Nos 2620 et 2622 rue Tchoupitoulas.

Succession d'Elisabeth Hammel

No 71,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 19 novembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Septième, Huitième et Foliet, désigné par le No 10 sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 26 avril 1849, déposé par le No 31 parmi les archives de J. E. Beard, ancien notaire, lequel lot mesure vingt pieds cinq pouces et une ligne et 3/5 à la rue Tchoupitoulas, cent quarante trois pieds quatre pouces six et 3/5 lignes de profondeur [illegible] quarante sept pieds neuf pouces et [illegible] lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt pieds de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprenant le dit emplacement à deux étages en bois pour résidence et commerce No 3009 rue Tchoupitoulas et contenant boutique et quatre chambres au rez-de-chaussée et galerie avec cinq chambres au premier étage, aussi une bâtisse dans le fond à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, la cour à deux citernes, la maison est bien louée et rapporte $25.00 par mois.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les Nos cinq et six dans l'Ilet No 9, borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas (anciennement Levée) et St Thomas (anciennement Foliet), lesquels lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Huitième sur les profondeurs suivantes. Le lot No cinq de cent deux pieds, deux pouces sur la ligne de côté borné par les lots Nos 1, 2, 3 et 4 et cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No 6, et dix neuf pieds deux pouces de largeur dans le fond, et le lot No six à cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No cinq et cent pieds sur la ligne du lot No 7, et dix neuf pieds, deux pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations consistant en deux jolies résidences doubles en bois Nos 414 416 et 418 420 rue Huitième. Nos 414 416 comprenant un cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres, citerne etc., et se loue $7.00 par mois. Nos 418 420 est une résidence double ayant trois chambres de chaque côté et se loue pour $7.00 par côté.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant située dans ledit quatrième district de cette ville, désignés par les Nos quatorze et quinze, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Troisième, Quatrième, et Water, sur un plan fait par L. H. Pilié voyer, le 21 octobre 1859, déposé en l'étude de J. D. Augustin, ancien notaire, sur un plan No 292 déposé parmi les archives de T. Gayoso, ancien notaire lesquels lots mesurant chacun vingt-cinq pieds onze pouces six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur les profondeurs suivantes. Lot No 14, quatre vingt dix pieds, onze pouces et trois lignes, sur la ligne de côté le plus près de la rue Troisième, et de quatre vingt onze pieds, quatre pouces sur la ligne la plus près de la rue Quatrième, et vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de largeur dans le fond, et le lot No 15, quatre vingt dix pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 14 et quatre vingt dix pieds six pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations portant les numéros 2618 et 2620 2622 rue Tchoupitoulas. No 2618 comprenant un joli et substantiel cottage en briques en bonne condition et contenant galerie sur la façade, vestibule cinq chambres et hangar fermé, etc. et se loue pour $10 par mois.

Nos 2620 2622 comprenant un joli cottage double en briques ayant de chaque côté, trois chambres; aussi bâtisse dans le fond ayant une chambre de chaque côté, la maison se loue pour $8 par côté et est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente. L'acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire aux frais des acquéreurs.

I. B. RENNYSON Encanteur.

25 oct—25—nov 1 8 15 22

Rennyson & Rufer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Premier District Cottages Simples de quatre chambres No 641 rue Sud Rocheblave, entre les rues Perdido et Gravier

Dans l'affaire de la Succession de Mme Peter Pau, Nayo

No 71 163—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR RENNYSON & RUFER Encanteurs à leurs propre Bonrue, à l'encoignure des rues Carondelet et Perdido à midi MERCREDI le 25 novembre 1903, en vertu d'un ordre daté et signé le 23 octobre 1903 par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir

Un certain lot de terre, etc., situé dans le premier district de cette ville dans l'Ilet désigné par le numéro municipal 575, borné par les rues Rocheblave, Perdido, Gravier et Dorgenois, désigné par le numéro 12 et mesurant 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur la même largeur dans le fond sur ses profondeurs suivantes à savoir 172 pieds 5 pouces 2 et 2/3 lignes sur le côté vers la rue Perdido et 172 pieds 8 pouces et 3 lignes plus ou moins de profondeur sur l'autre ligne de côté séparant ledit lot du lot No 13.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les taxes d'Etat pour l'année courante 1903 devant être assumées par les acquéreurs en sus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Les actes de ventes devant contenir les stipulations usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., et devant être passés pardevant Felix J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs

18 oct—18 25—nov 1 8 15 19

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux.

No 1233 Rue Huitième.

Encoignure Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième.

La Grande et Jolie Résidence,

2712 Esplanade.

De magnifiques lots à bâtir,

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crète.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR,

Rue du Canal.

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville,

Mesurant 200 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 132 pieds.

Wilfred Beebe vs Mme Daisy Cook, femme de Sidney Cook, et son mari

No 70 906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

No 1. Quatre lots de terre vacants situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 580, borné par les rues Canal, Alexander, Murat et Douane, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan de Hedin & Schlarbaum, architectes, daté le 17 novembre 1852 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, attenant l'un à l'autre et mesurant ensemble, plus ou moins, cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds, onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal, et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant ladite lots de la balance dudit lot qui est d'une forme irrégulière.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations etc., qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade Bell (anciennement St John) White (ou Sixième) et Crète (ou Septième) désignés par les Nos trois quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard P. Steckler passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 27me jour de mai 1901, d'après ledit croquis ladite lots mesurent comme suit.

Lot No Trois formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième) mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue White (ou Sixième).

Lot No Quatre mesure quarante pieds, huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur dans les lignes du fond des lots Nos Deux et Trois et cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du No Cinq.

Lot No Cinq mesurant quarante deux pieds, huit pouces de face à la rue White (ou rue Sixième) vingt-sept pieds de large dans le fond, cent un pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quatre, et quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Six.

Lot No Six formant l'encoignure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième) mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur et façade sur la rue Bell (anciennement St John).

No 3. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Bell, White et Crète désignés par les lettres A et B sur un certificat d'arpentage par Chas. G. De Lisle C. E. daté le 17 octobre 1903, et mesurant comme suit. Le lot A formant l'encoignure des rues Esplanade, Crète et Bell, mesurant 56 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade, cent dix pieds 11 pouces et quatre lignes à la rue Crète, soixante huit pieds, un pouce sur la rue Bell et une profondeur de cent quarante un pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne de côté vers la rue White les mesures plus ou moins.

Le lot B dans le même district et lot est contigu au lot ci-dessus décrit et a une façade de cent trente sept pieds cinq pouces à la rue Esplanade et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue Crète de cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes, et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue White de deux cent treize pieds neuf pouces et sur sa ligne du fond, une largeur et façade de cent soixante cinq pieds quatre pouces et une ligne sur la rue Bell, les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprennent une grande et imposante résidence connue comme le No 2712 avenue de l'Esplanade la bâtisse contenant galeries sur la façade et le fond chambre à bain, grand vestibule au centre à chaque étage et à quelques vingt chambres et vastes terrains. La maison est dans un voisinage charmant et les rues pavées et est à proximité aux lignes de chars etc.

No 4 Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro municipal 187, borné par les rues Sixième, Septième, Chestnut et Calliope, et mesurant quatre-vingt pieds de face à la rue Chestnut sur cent trente six pieds de profondeur et façade à la rue Sixième entre lignes parallèles. Ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Sixième et Chestnut. La propriété sera vendue sujette au bail expirant le 15 mars 1904, au taux de $50 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations comprennent une belle résidence en bois à deux étages couverte en ardoises retirée de la banquette et est connue comme le No 291.5 rue Chestnut (ou Sixième), contenant au rez-de-chaussée grand vestibule, salons à arches et une très grande salle à manger, office, galeries devant et derrière, etc. Le premier étage contient galeries devant et derrière, vestibule et bains avec les améliorations modernes et sanitaires, 4 chambres à

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

coucher, vestibule dans le fond, etc.; aussi une bâtisse à deux étages dans le fond attenant à la maison ci-dessus et communiquant par des galeries et contenant à chaque étage galerie, 2 chambres et escaliers, etc. La salle à manger et les salons ont de jolies cheminées en marbre. La maison a de grands terrains, 4 citernes, écuries etc., et est près de toutes les commodités.

No 5 Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet désigné par le numéro municipal 162 borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos Dix-sept, Dix huit, Dix neuf et Vingt sur un plan tiré par Moelhausen voyer le quatrième jour de mai 1844 et déposé en l'étude pour référence de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément audit plan, comme suit à savoir:

Lots Nos Dix Sept et Dix-Huit chacun, trente un pieds onze pouces de face sur la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots Nos Dix Neuf et Vingt mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Vingt formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut connu comme No 1233 rue Huitième. La propriété sera vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $60 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations sont connues comme No 1233 rue Huitième coin Chestnut, et comprennent un bel et attrayant cottage élevé avec mansarde, retiré de la banquette et entouré de vastes terrains, pelouses, jardins, etc. la maison contient un grand vestibule au centre, de très grands salons, et chambres à manger, six chambres avec deux mansardes, aussi galeries devant et à l'arrière chambre de bain avec les améliorations modernes et sanitaires, offices, etc. Aussi une bâtisse en bois à deux étages adjacente dans le fond, et contenant cinq chambres hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger ont de magnifiques cheminées et candelabres, portes et fenêtres à glace artistique, les murs sont magnifiquement peintes et à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités, lignes de chars etc.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans ou en un an à l'option des acquéreurs la portion de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantis par liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, ledit billet ou billets portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire public aux frais des acquéreurs, qui assumeront en plus les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903 et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat. L'acquéreur ou les acquéreurs préfèrent cinq pour cent sur le montant dudit billet ou billets en cas de nécessité d'un procès ou des frais pour en forcer le paiement. Remettre les billets et pour garantir aussi le privilège des vendeurs et hypothèque spéciale.

Dinkelspiel & Hart, avocats

Sambola & Derros, avocats

15 oct—13 18 25—nov 1 8 15 17 19

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix pour Résidence.

Voisinage Attrayant et Agréable.

Cottage élevé de terre et confortable avec trois beaux et vastes terrains.

No 1204 rue Ste-Marie à l'encoignure de la rue Camp.

Succession de Josephine A. Tuma.

No 59 099 —